

Publication prochaine du décret d'application du Motu Proprio

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 26 février 2010

Selon l'hebdomadaire italien *Panorama*, la publication du décret d'application du Motu Proprio *Summorum Pontificum* serait maintenant proche.

Attendu avec impatience, ce document indiquerait comment il faut interpréter avec exactitude l'intention du Saint-Père qui a libéré la sainte messe codifiée par le pape saint Pie V et dont les dernières modifications datent de Jean XXIII.

Plusieurs sources ont répercuté cette information sur Internet. Toutes citent la même et unique origine. Il faut donc prendre avec prudence cette annonce. Cependant, elle est à rapprocher de plusieurs petits faits qui peuvent laisser entendre dans quel esprit il faudra recevoir ce texte. S'il ne faut pas douter qu'il réaffirmera le « droit » pour tout prêtre à célébrer selon les livres liturgiques de 1962, il est à craindre qu'il indique aussi qu'un prêtre ne peut pas refuser de célébrer la messe de Paul VI dans certaines conditions. On se reportera pour cela à la discussion de [dom Jehan](#) avec Mgr Pozzo et à une autre discussion du secrétaire de la commission Ecclesia

Dei qui a indiqué à deux prêtres traditionalistes français la nécessité de cette ouverture. Il s'agit évidemment de supputations et il faut attendre la parution du texte pour l'examiner.